



FORMATION INITIALE : DE CHARYBDE EN SCYLLA

► Communiqué de presse

À l'automne 2023, les premières discussions sur la réforme de la formation initiale des enseignants, CPE et Psy-EN laissaient entrevoir des pistes d'amélioration. Un concours passé plus tôt dans le cursus, une première année de formation rémunérée avec un tiers de temps d'observation et une seconde année avec 50 % d'enseignement pouvaient rendre l'accès au métier plus attractif tout en améliorant la qualité de la formation.

Or, la dernière mouture du projet dont nous venons de prendre connaissance semble amorcer un virage beaucoup plus inquiétant. Suivant une méthode qui semble devenir systématique, le Ministère part de constats justes, envisage des pistes pour sortir de l'ornière et finit par créer des monstres de complexité qui nous mènent vers des situations davantage dégradées.

Le **SNALC** attendra d'en savoir plus pour se positionner sur le concours. Notre syndicat s'inquiète cependant de voir évoquée une épreuve orale qui serait fondée, entre autres, sur la motivation et la capacité à se projeter dans le métier.

Néanmoins, le concours est sans doute, hélas, le moindre défaut de cette réforme. Dans les nouveaux ENSP – quantième changement de nom – les futurs enseignants ne pourraient préparer qu'un master MEEF. Or, même rénové, ce master exclusif se traduirait inévitablement par une perte de qualité disciplinaire. Et en enfermant les candidats dans une seule voie, il leur fermerait l'accès à une poursuite d'études vers des travaux de recherche ou une préparation de l'agrégation dans de bonnes conditions.

Enfin, tout enseignant qui n'effectuerait pas cinq années dans le métier devrait rembourser la rémunération de l'année de M1 – avec temps d'observation. Sacré repoussoir dans un contexte de hausse inquiétante des démissions ces dernières années !

Le **SNALC** défend un enseignement de qualité et entend tout faire pour rendre à notre métier son attractivité. Or, ce que contient le projet de formation initiale ne résoudra aucun des problèmes identifiés et va même en créer de nouveaux. Le **SNALC** invite donc le Ministère à revoir sa copie pour que notre métier redevienne attractif, notamment en formant ceux qui ont envie de transmettre leur savoir et en les rémunérant convenablement.

Paris, le 26 mars 2024

Contact :
Sébastien VIEILLE, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie, pedagogie@snalc.fr